

Conditions particulières à la convention d'utilisation

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les Sociétés

NETAYAR N° de SIRET : 80313877500017

17, rue Cino Del Duca 75017 Paris

Téléphone : 06 07 75 38 07

Et SOKASOFT N° de SIRET : 804 049 260 00016

Téléphone : 01 83 62 39 59

Email : contact@rendezvous123.com

29, RUE GUTENBERG

75015

Désignées ci-après sous le nom RENDEZVOUS123

De première part,

Et

Docteur / Société désigné

le « Professionnel »

De seconde et dernière part.

Ci-après individuellement désigné une « Partie » et collectivement les « Parties ».

Les parties sont convenues de ce qui suit :

Les termes écrits avec une majuscule ont le sens donné aux conditions générales d'utilisation.

1. Caractéristiques de personnalisation

Le Professionnel choisit les éléments suivants de personnalisation du Site de prise de rendezvous (selon formulaire d'inscription ci-joint rempli par le professionnel)

2. Prix

Le droit d'utilisation du Site de prise de rendez-vous et de l'Application agenda, incluant la mise à disposition, pendant la durée du présent contrat telle que définie aux conditions générales, de l'URL personnalisée au nom du Professionnel selon la structure www.docteur-[nom (selon disponibilité)du professionnel].com est consenti est accepté aux conditions financières détaillées dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Prix
Abonnement mensuel des Services	55 euros
Premier mois d'abonnement	Offert
Hébergement	Inclus
Installation, personnalisation et formation	Inclus
Sauvegarde continue	Inclus
Maintenance et mise à jour	Inclus
Assistance téléphonique illimitée 5 jours/7 de 8 h à 17 h (hors jours fériés)	Inclus
Option accès Application agenda sur smartphone et Android	7 €/mois

Option accès à l'Application agenda sur smartphone et Android : oui non

Modalité de paiement : mensuellement d'avance par prélèvement automatique PAYPAL chaque mois, ou par virement automatique mensuel effectué par vos soins auprès de votre banque.

LES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES FORMENT UN TOUT INDIVISIBLE AVEC LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION CI-JOINTES DONT LE PROFESSIONNEL RECONNAIT AVOIR PRIS INTEGRALEMENT CONNAISSANCE ET QU'IL DECLARE ACCEPTER DANS TOUTES SES DISPOSITIONS.

En cliquant je déclare expressément avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation jointes aux présentes conditions particulières.

Conditions Générales d'Utilisation des Services

Les présentes conditions générales ainsi que les conditions particulières constituent, ensemble, le Contrat.

Article 1. Objet du Contrat

RENDEZVOUS123 concède au Professionnel, qui accepte, pour la durée du présent Contrat, un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible du Site de prise de rendez-vous et de l'Application agenda (ci-après conjointement désignés les « Services ») tel que définis au présent article, dans les termes et conditions du présent contrat.

Le Site de prise de rendez-vous permet aux internautes patients ou futurs patients (ci-après les Patients utilisateurs) du Professionnel de prendre rendez-vous en ligne avec ce dernier. Ce Site est accessible aux Patients utilisateurs par une URL nominative dédiée au Professionnel mise à sa disposition par RENDEZVOUS123 pour la durée du Contrat. Les pages du Site de prise de rendez-vous sont personnalisées par RENDEZVOUS123 pour le compte du Professionnel selon les options choisies aux conditions particulières. Les Patients utilisateurs de ce Site n'ont accès qu'aux jours et plages horaires disponibles sans aucune information sur les rendez-vous pris par les patients du Professionnel. Les données saisies par les Patients utilisateurs lors des prises de rendez-vous ne comportent aucune donnée médicale. Les Patients utilisateurs reçoivent une confirmation et un rappel de rendez-vous par SMS et/ou par courriel dans les délais configurés pour la première fois par RENDEZVOUS123 selon les choix de personnalisation déterminés par le Professionnel aux conditions particulières. Ces messages SMS et/ou courriel sont strictement informatifs, ne comportent aucune publicité et les patients peuvent se désabonner à tout moment (ci-après le « Site de prise de rendez-vous »).

L'Application agenda permet au Professionnel, au moyen d'un accès administrateur ouvert et installé par RENDEZVOUS123 sur son ordinateur, et en cas de souscription de l'option sur son smartphone, d'accéder à une application organisant son agenda incrémenté en temps quasi-réel par les prises de rendez-vous saisies par les Patients utilisateurs, et offrant divers services tels que la personnalisation des modalités de confirmation et de rappels des rendez-vous aux patients, l'édition de l'agenda, ou la constitution d'un fichier patients à partir des données saisies par ces derniers lors de la prise de rendez-vous sur le Site de prise de rendez-vous. Cette application est accessible au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe et bénéficie d'une connexion sécurisée (ci-après « l'Application agenda »).

Le Professionnel accepte le fait que le présent Contrat ne lui accorde un quelconque titre ou droit de propriété sur le Site de prise de rendez-vous ou sur l'Application agenda.

Seul le droit d'utiliser le Site de prise de rendez-vous et l'Application agenda conformément aux conditions et modalités du présent contrat est consenti par RENDEZVOUS123 au Professionnel. En outre, toute mise à disposition des Services à un tiers, notamment en permettant à un tiers d'accéder à l'Application agenda en vue de l'utiliser pour son propre compte est interdite dans le cadre du droit d'utilisation accordé au Professionnel par le présent Contrat.

Article 2. Accès aux Services

2.1 Accès au Site de prise de rendez-vous

Le Site de prise de rendez-vous est accessible par Internet au moyen d'une adresse URL [www.docteur-\[nom\]](http://www.docteur-[nom].com) du professionnel (selon disponibilité).com dont le nom de domaine appartient à RENDEZVOUS123.

2.2 Accès à l'Application agenda

RENDEZVOUS123 s'engage à assurer l'accès du Professionnel à l'Application agenda sous réserve que le Professionnel soit équipé d'un ordinateur connecté à Internet.

Le Professionnel s'engage à souscrire et maintenir pour toute la durée du Contrat, sous sa seule responsabilité, un abonnement au Réseau Internet auprès de l'opérateur de son choix.

Le Professionnel reconnaît avoir été informé de ce qu'une défaillance de son accès au Réseau Internet constitue un obstacle à l'utilisation optimale de l'Application agenda qui ne saurait engager la responsabilité de RENDEZVOUS123.

Le Professionnel peut accéder à l'Application agenda et à son utilisation au moyen des identifiant et mot de passe qui lui sont remis par RENDEZVOUS123 pour la première fois lors de l'installation de l'accès administrateur sur son poste informatique. Les mêmes identifiant et mot de passe seront utilisables pour l'accès smartphone si cette option est choisie par le Professionnel dans les conditions particulières.

Le Professionnel reconnaît expressément et accepte que les identifiant et mot de passe qui lui sont remis par RENDEZVOUS123 lui sont strictement personnels. Le Professionnel s'engage à en assurer la sécurité et la confidentialité et demeure d'une manière générale seul responsable de l'utilisation et de la gestion de ce droit d'accès. Toute communication par le Professionnel de son identifiant et/ou mot de passe à un tiers s'effectuerait sous son entière responsabilité.

Le Professionnel s'engage à informer sans délai RENDEZVOUS123 en cas de perte ou d'obtention frauduleuse de ses identifiant et/ou mot de passe aux fins d'annulation et d'émission de nouveaux identifiant et/ou mot de passe.

2.3 Contraintes liées au Réseau Internet, à la maintenance et aux mises à jour

Le Professionnel reconnaît avoir pleine et entière connaissance des caractéristiques générales du réseau Internet et de ses limites et plus particulièrement du fait que :

- La qualité des transmissions sur Internet est variable, celle-ci dépendant de réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;

- Certains réseaux et services spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès, interdisant ainsi l'accès au Site de prise de rendez-vous et/ou à l'Application agenda ;
- Les débits de connexion, les temps de réponse, et les paramètres personnels du poste du Professionnel et des poste des Patients utilisateurs ou de leur service d'accès au réseau peuvent influencer l'accès à l'Application agenda et au Site de prise de rendez-vous ainsi que sa qualité ;

En conséquence, RENDEZVOUS123 ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée, directement ou indirectement, du fait de l'indisponibilité et/ou des dysfonctionnements du Site de prise de rendez-vous et/ou de l'Application agenda causés par une ou plusieurs des caractéristiques techniques inhérentes au Réseau Internet, au matériel informatique ou aux logiciels utilisés par le Professionnel et/ou les Patients utilisateurs, et ce pour quelque raison que ce soit, ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

La responsabilité de RENDEZVOUS123 ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en cas d'interruption de l'accès aux Services due à un cas de force majeure, à une défaillance dans le fonctionnement des matériels ou des réseaux de télécommunication, ou ceux de ses prestataires techniques, et/ou à la mise à jour et à l'entretien du Site de prise de rendez-vous et/ou de l'Application agenda.

De même, aucun dysfonctionnement du Site de prise de rendez-vous et/ou l'Application agenda et/ou de leur accès entraînant notamment l'impossibilité pour le Professionnel d'utiliser le Site de prise de rendez-vous et/ou l'Application agenda ne pourra être reproché à RENDEZVOUS123 dès lors qu'un tel dysfonctionnement résulterait d'une mauvaise utilisation de ces derniers, ou de l'inadéquation du matériel et des logiciels informatiques du Professionnel et/ou des Patients utilisateurs.

Le Professionnel reconnaît et accepte que des opérations de maintenance et/ou de mise à jour du Site de prise de rendez-vous et/ou de l'Application agenda et/ou du serveur d'hébergement, dont RENDEZVOUS123 détermine seul la nécessité, la durée et la fréquence, puissent entraîner une suspension temporaire de l'accès du Professionnel aux Services, sans que cette suspension ouvre droit au Professionnel à une quelconque indemnité.

Article 3. Obligations de RENDEZVOUS123

RENDEZVOUS123 devra assurer la continuité et la qualité de l'accès aux Services dans le cadre d'une obligation de moyen.

RENDEZVOUS123 informe le Professionnel que les Services sont hébergés pour son compte par la société OVH. RENDEZVOUS123 informe le Professionnel, qui accepte, que cet hébergement n'est pas effectué sur un serveur agréé pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel dans les conditions du décret n°2006-6 du 4 janvier 2006.

Conformément aux dispositions réglementaires et déontologiques auxquelles est soumis le Professionnel lui interdisant notamment de recourir à la publicité, il ne pourra être reproché à RENDEZVOUS123 un manque de visibilité du Professionnel.

RENDEZVOUS123 s'engage à ne faire aucun usage publicitaire et à conserver la stricte confidentialité de toutes les informations et données auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre des opérations d'hébergement, de mise à jour et/ou de maintenance des Services. Notamment,

RENDEZVOUS123 ne fera aucun usage publicitaire ou contraire à la déontologie des nom, qualité et déclarations du Professionnel.

RENDEZVOUS123 devra mettre en œuvre les options de personnalisation choisie par le Professionnel aux conditions particulières. Le Professionnel ne pourra solliciter de RENDEZVOUS123 des adaptations du Site de prise de rendez-vous et/ou de l'Application agenda qui ne sont pas expressément prévues par les conditions particulières. En outre, RENDEZVOUS123 pourra refuser toute adaptation qu'elle jugerait contraire aux obligations réglementaires et/ou déontologiques du Professionnel sans que cela implique pour RENDEZVOUS123 un quelconque contrôle des informations fournies par le Professionnel ni une quelconque responsabilité en relations avec ces dernières.

Les éléments mentionnés par le Professionnel dans les pages du Site de prise de rendez-vous le sont sous sa seule et entière responsabilité, sans que RENDEZVOUS123 puisse être inquiétée de quelque manière que ce soit.

RENDEZVOUS123 informe le Professionnel que les pages du Site de prise de rendez-vous ne comportent aucun bandeau publicitaire ni ne nécessitent le remplissage d'un questionnaire sans lien avec les données strictement et limitativement nécessaires à l'enregistrement d'un rendez-vous et à l'exclusion de toutes information de nature médicale.

Article 4. Obligations du Professionnel

4.1 Utilisation des Services par le Professionnel

Le Professionnel s'engage à faire un usage du Site de prise de rendez-vous et de l'Application agenda dans des conditions conformes aux présentes.

Le Professionnel s'interdit de reproduire, transférer, extraire, décompiler, réutiliser tout élément du Site de prise de rendez-vous et de l'Application agenda par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Le Professionnel s'engage à ne fournir à RENDEZVOUS123 pour la personnalisation du Site de prise de rendez-vous que des informations sincères et exactes et à tenir en permanence ces informations à jour. Il s'engage à ce que ces informations soient conformes aux règles imposées par son Ordre professionnel et à sa déontologie.

Le Professionnel transmettra à RENDEZVOUS123, sur simple demande écrite et sans délai, tous documents justificatifs, de quelque nature qu'ils soient, permettant de justifier ces informations.

Le Professionnel s'engage à notifier sans délai à RENDEZVOUS123 tout changement dans sa situation et notamment toute suspension ou suppression de son autorisation d'exercer.

Le Professionnel garantit que ces informations ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'il dispose de toutes les autorisations requises à leur reproduction et/ou à leur diffusion au public.

En cas de diffusion sur les pages du Site de prise de rendez-vous de photographies ou d'images incluant des membres du personnel du Professionnel, ce dernier garantit RENDEZVOUS123 qu'il a obtenu l'accord préalable et expresse des personnes concernées pour la publication et la diffusion de ces images sur ce support.

Le Professionnel reconnaît et accepte expressément, par sa signature des présentes, qu'il est et demeure seul responsable des données qu'il saisit et qu'il communique à RENDEZVOUS123 et aux Patients utilisateurs le cas échéant, notamment eu égard à leur exactitude et leur cohérence.

4.2 Organisation des rendez-vous et gestion de l'agenda par le Professionnel

Le Professionnel s'engage à traiter les Patients utilisateurs ayant pris rendez-vous de la même manière que ses autres patients.

RENDEZVOUS123 se contente de mettre à la disposition du Professionnel des moyens de gestion de son agenda et de prise de rendez-vous par ses patients. Le Professionnel est donc libre de décaler les rendez-vous pris par les Patients utilisateurs qu'il s'engage à traiter comme l'ensemble de ses patients.

La responsabilité de RENDEZVOUS123 ne saurait être recherchée par le Professionnel dans le cas où le Patient utilisateur ne se présente pas à son rendez-vous sans annulation préalable ou en cas de litige, quelle qu'en soit la raison, entre le Professionnel et un Patient utilisateur ou l'un de ses patients.

4.3 Communication par SMS et courriel du Professionnel avec les patients

Le Professionnel peut, par le biais de l'Application agenda, modifier les paramètres d'envoi dès confirmation et rappel de rendez-vous aux Patients utilisateurs. La configuration initiale est faite par RENDEZVOUS123 selon les instructions figurant aux conditions particulières.

La responsabilité de RENDEZVOUS123 ne saurait être engagée en cas de non réception d'un SMS ou d'un courriel par l'un des patients du Professionnel pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

4.4 Exclusivité

Le Professionnel s'interdit, pendant toute la durée du Contrat, d'avoir recours, directement ou indirectement, aux services d'un tiers lui fournissant des prestations identiques ou d'effet équivalent à celles fournies par RENDEZVOUS123 dans le cadre des présentes, et notamment toutes prestations en relation avec la gestion de son agenda et la prise de rendez-vous en ligne.

Article 5. Prix, facturation et modalités de paiement

Le prix des Services est déterminé au Conditions Particulières. Ce prix pourra être modifié par RENDEZVOUS123 à effet du 1^{er} janvier de chaque année. Cette modification sera portée à la connaissance du Professionnel par courrier simple ou par courriel au moins deux (2) mois avant son entrée en vigueur.

Les Services fournis au Professionnel donnent lieu à la facturation, mensuellement et d'avance d'un abonnement selon le prix en vigueur à la date de facturation.

Cette abonnement est payable mensuellement et d'avance par prélèvement automatique effectué à la date figurant aux conditions particulières. Ce prélèvement est effectué par le biais du compte PAYPAL de RENDEZVOUS123 ou par virement automatique demandé par le professionnel auprès de son organisme bancaire. Le Professionnel s'engage à cette fin à se connecter au compte PAYPAL de RENDEZVOUS123 via les sites www.netayar.fr/abonnement ou sokasoft.com/abonnement et à compléter et signer le formulaire qui lui sera soumis, notamment

en renseignant ses coordonnées de carte bancaire. Le prélèvement interviendra chaque mois à la date anniversaire du premier paiement figurant aux Conditions Particulières. Le Professionnel s'engage à maintenir à jour ses coordonnées bancaires afin d'éviter tout incident de paiement.

Les factures sont accessibles et imprimables par le Professionnel et envoyées par mail.

En cas de retard de paiement d'une quelconque somme à son échéance, et après notification au Professionnel lui permettant de régulariser la situation dans un délai de dix (10) jours, le Professionnel sera de plein droit redevable à compter du lendemain de la date d'exigibilité, de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi que d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Professionnel sera redevable d'une indemnité complémentaire correspondant aux frais réels engagés pour le recouvrement, sur présentation des justificatifs correspondants. (Article L.441-6 et D.441-5 du code de commerce).

Article 6. Durée – résiliation

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Chacun des Parties pourra résilier le Contrat par courrier recommandé adressé à l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois à compter de la date de réception ou de première présentation de ladite notification.

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations essentielles résultant du présent Contrat, chacune des Parties pourra notifier à l'autre partie sa volonté de résilier le Contrat après l'envoi d'une mise en demeure de remédier aux manquements constatés demeurée sans effet pendant 15 jours. En cas de notification par RENDEZVOUS123, l'accès aux Services pourra être suspendu pendant ledit délai de 15 jours.

Toutefois, en cas de manquement grave du Professionnel rendant impossible la poursuite du Contrat, tel que notamment la diffusion de toute information illicite ou contraire à la déontologie ou la perte totale ou partielle par le Professionnel, de manière temporaire ou définitive, du droit d'exercer sa profession, RENDEZVOUS123 pourra résilier le présent Contrat, de plein droit et sans préavis, par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation du Contrat à raison d'un manquement de l'une des Parties à ses obligations, cette résiliation interviendra sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts en réparation des entiers préjudices subis par la Partie victime de ce manquement.

En cas de résiliation du Contrat pour quelle que cause que ce soit, celle-ci ne pourra être effective avant que RENDEZVOUS123 ait mis le Professionnel en mesure de récupérer une copie de ses données hébergées dans l'Application agenda. Pendant cette période, l'accès aux Services pourra être suspendu.

Article 7. Réversibilité

A tout moment pendant l'exécution du Contrat à la demande du Professionnel, et cas de cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit, RENDEZVOUS123 s'engage, dans un délai de huit (8) jours suivant la demande écrite reçue du Professionnel, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au Professionnel de récupérer, directement ou entre les mains d'un tiers

désigné à cet effet, l'ensemble des données personnelles le concernant et concernant ses patients, ainsi qu'une copie de l'agenda figurant dans l'Application agenda (ci-après les « Données »).

Les Données seront restituées dans un format garantissant leur interopérabilité.

Afin de faciliter cette restitution et par mesure de sécurité RENDEZVOUS123 s'engage à ce que les Données soient répliquées et sauvegardées de façon incrémentale quotidiennement, et complémentirement de façon hebdomadaire. Ces sauvegardes sont tenues par RENDEZVOUS123 à la disposition du Professionnel en toutes circonstances.

RENDEZVOUS123 ne disposera d'aucun droit de rétention sur ces Données qui sont et demeurent la propriété du Professionnel qui en réalise la collecte et le traitement sous sa seule et entière responsabilité.

RENDEZVOUS123 déclare que le prix de l'abonnement tel qu'exprimé par le présent Contrat inclut le prix et les frais afférents à cette restitution et à cette sauvegarde.

Article 8. Responsabilité

RENDEZVOUS123 garantit qu'elle dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure le présent Contrat et à ce titre garantit que les Services ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

Les Services sont fournis en l'état. En cas de faute prouvée de RENDEZVOUS123 engageant sa responsabilité et ayant causé un préjudice au Professionnel, les Parties sont convenues que le montant des dommages et intérêts pouvant être réclamés à RENDEZVOUS123 sera limité au montant des rémunérations effectivement perçues par RENDEZVOUS123 depuis l'entrée en vigueur du Contrat.

Le Professionnel reconnaît que RENDEZVOUS123 intervient aux présentes exclusivement à titre de prestataire de services techniques. En outre, la responsabilité de RENDEZVOUS123 ne pourra être recherchée pour des actes réalisés par le Professionnel ou par un tiers utilisant les Services.

Le Professionnel s'engage à utiliser les Services dans le respect des lois et réglementations françaises et des règlements professionnels et déontologiques auxquels il est soumis, notamment en matière de communication par le Réseau Internet, de données personnelles et de propriété intellectuelle. En conséquence, le Professionnel garantit RENDEZVOUS123 contre toutes réclamations, actions ou demandes de tiers, incluant les Patients utilisateurs, en relation avec un acte et/ou une information diffusée par le Professionnel en violation du Contrat et des dispositions impératives légales et professionnelles sus-évoquées.

Article 9. Propriété Intellectuelle

Le Site de prise de rendez-vous, incluant sa structure et l'URL personnalisée au nom du Professionnel et le nom de domaine, ainsi que l'Application agenda et tous les éléments qui les composent sont et demeurent la propriété exclusive de RENDEZVOUS123.

Il est ainsi interdit au Professionnel, nonobstant les autres dispositions figurant aux présentes, d'adapter, arranger, modifier, corriger, associer, traduire et toutes langues ou tout langage, mettre sur le marché à titre gratuit ou onéreux, directement ou indirectement, tout ou partie du Site de prise de rendez-vous et/ou de l'Application agenda ou d'un quelconque élément qui les composent, par tout moyen et sur tout support.

A défaut d'autorisation expresse de RENDEZVOUS123, la reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des pages, des données autre que les Données, et de tout élément constitutif du Site de prise de rendez-vous, incluant sa structure, et de l'Application agenda, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, autrement que dans le cadre strict de l'utilisation des Services dans les termes du présent Contrat, est interdite et constitue un acte de contrefaçon.

Article 10. Informatique et Liberté

Les Parties s'engagent, s'agissant de la collecte et/ou du traitement et de la communication relative à des données à caractère personnel à respecter la réglementation applicable aux traitements desdites données et notamment à respecter les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés.

A ce titre, le Professionnel conserve à sa charge et fait son affaire des déclarations préalables auprès de **la CNIL** afférentes à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel qu'il met en œuvre, notamment relatif aux données à caractère personnel des Patients utilisateurs permettant la prise de rendez-vous en ligne, sans que la responsabilité de RENDEZVOUS123 puisse être recherchée de quelque manière et sur quelque fondement que ce soit. Les Parties conviennent que le Professionnel, seul propriétaire des Données, est seul responsable de leur traitement.

Le Professionnel devra, sur simple demande de RENDEZVOUS123, justifier sans délai de la déclaration de cette collecte et de ce traitement auprès de **LA CNIL**.

L'engagement de RENDEZVOUS123 est limité à l'installation, la fourniture et l'hébergement des Services.

En qualité de sous-traitant, RENDEZVOUS123 s'engage (i) à ne traiter les Données que dans le cadre de la stricte exécution des présentes, dans la limite de ce qui est nécessaire, et en tout état de cause à n'agir que sur instruction du Professionnel, (ii) prendre les mesures, précautions et garanties nécessaires pour préserver la confidentialité et la sécurité des Données et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés et plus généralement mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les Données contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données dans un réseau, ainsi que contre toutes formes de traitement illicite.

RENDEZVOUS123 devra (i) informer immédiatement le Professionnel de toute modification, changement ou autre évènement relatif à la sécurité des Données, (ii) s'assurer que les personnes en charge de l'exécution des prestations objet des présentes et ayant accès aux Données soient soumises à une obligation écrites et appropriée de confidentialité et de sécurité (iii) faire respecter les dispositions du présent article par son personnel, (iv) détruire les Données hébergées à la cessation du Contrat et après réalisation des opérations de réversibilité prévus à l'article 7 ci-dessus.

RENDEZVOUS123 s'interdit de réaliser et conserver une copie des Données, de les communiquer à des tiers ou de les utiliser à des fins autres que celles strictement nécessaires à la bonne exécution des présentes.

RENDEZVOUS123 informe le Professionnel qu'elle a déclaré auprès **DE LA CNIL n° 1808775** vo pour la société **NETAYAR** ainsi que le n° 1808764 vo pour la société **SOKASOFT** la collecte et le

traitement des données personnelles du Professionnel et que ce dernier pourra exercer auprès d'elle son droit d'accès conformément aux réglementations susvisées.

Article 11. Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à considérer comme confidentielles et s'interdit de communiquer à un quelconque tiers, et en particulier à des concurrents, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature (notamment les informations commerciales, financières, juridiques, administratives, technique ou informatique) concernant ou appartenant à l'autre Partie, qui lui aura été divulguée ou auxquelles elle aura pu avoir accès, directement ou indirectement, dans le cadre de la négociation ou de l'exécution du Contrat et des prestations qui en sont l'objet (ciaprès les Informations Confidentielles).

Chacune des Parties s'oblige à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et intervenants qui participeront à l'exécution du Contrat. En tout état de cause, chacune des Parties ne communiquera les Informations Confidentielles qu'à ses salariés et intervenants ayant strictement besoin d'en connaître pour cette exécution.

Les obligations de confidentialité objet du présent article ne seront pas applicables aux informations pour lesquelles la Partie divulgatrice pourra apporter la preuve :

- a) qu'elle les a reçues d'un tiers de bonne foi n'ayant lui-même vis-à-vis de l'autre Partie aucune obligation de confidentialité concernant ces informations, ou
- b) qu'elles ont été publiées sans qu'une telle publication constitue une violation du contrat, ou
- c) que la législation ou la réglementation exige leur divulgation, mais uniquement dans les limites de cette exigence de divulgation, ou
- d) que la Partie divulgatrice est tenue de les divulguer du fait de l'injonction valable de toute autorité administrative ou judiciaire compétente, mais ce uniquement dans les limites d'une telle injonction et si et seulement si la Partie divulgatrice notifie préalablement cette injonction à l'autre Partie et autorise celle-ci à rechercher une décision préventive appropriée.

Chacune des Parties respectera son obligation de confidentialité objet de la présente clause pendant la durée du Contrat ainsi que pendant une période de cinq (5) ans à la suite de la cessation de celui-ci pour quelque cause que ce soit.

Article 12. Indépendance des Parties

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le présent Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

Article 13. Loi applicable – résolution des différends

La loi applicable au Contrat en toutes ses dispositions et conséquences et la loi française.

A défaut pour les Parties d'être parvenues à résoudre amiablement et dans un délai raisonnable tout litige relatif à l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la cessation du Contrat, les Parties conviennent que le litige sera soumis par la Partie la plus diligente aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie, procédure de référé ou sur requête, et ce à l'exclusion de toutes autres juridictions.

